

*Résolution présentée par la Ville de St. Catharines (Ontario)*



**RENFORCER L'ACCORD CANADA-ÉTATS-UNIS-MEXIQUE POUR SOUTENIR LA PROSPÉRITÉ  
ÉCONOMIQUE DANS LA RÉGION DES GRANDS LACS ET DU FLEUVE SAINT-LAURENT**

Mai 2026

ATTENDU QUE l'Accord Canada–États-Unis–Mexique (ACEUM) fournit, depuis son entrée en vigueur en 2020, un cadre stable et prévisible pour le commerce et l'investissement en Amérique du Nord, soutenant environ 2 700 milliards de dollars canadiens en commerce trilatéral annuel et des chaînes d'approvisionnement transfrontalières profondément intégrées, qui sont essentielles à la prospérité économique et à la sécurité des trois pays.

ET ATTENDU QUE le commerce bilatéral entre les États-Unis et le Canada totalise à lui seul environ 1 350 milliards de dollars canadiens d'échanges annuellement, le Canada étant le principal partenaire commercial de plus de 30 États américains.

ET ATTENDU QUE les économies de la région des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent constituent la troisième puissance économique mondiale, générant 30 % de l'activité économique des États-Unis et du Canada, selon la Banque de Montréal.

ET ATTENDU QUE les communautés de notre région comptent parmi les plus dépendantes du commerce en Amérique du Nord, s'appuyant sur un accès prévisible aux marchés, des opérations frontalières efficaces et des chaînes d'approvisionnement intégrées pour soutenir la croissance économique et la création d'emplois.

ET ATTENDU QUE les organisations d'affaires et les associations sectorielles — tant nationales que régionales — ont souligné que la préservation de l'architecture de l'ACEUM, fondée sur des règles, demeure le plus important gage de sécurité et de confiance pour les entreprises et les consommateurs nord-américains.

ET ATTENDU QUE la compétitivité économique dépend de plus en plus d'infrastructures résilientes, d'un accès sécurisé aux ressources stratégiques, de la coopération réglementaire et de la sécurité des investissements à long terme, autant d'éléments directement influencés par la mise en œuvre efficace de l'ACEUM.

ET ATTENDU QUE l'examen conjoint sexennal de l'ACEUM, prévu pour le 1er juillet 2026, représente une occasion importante pour les parties de réaffirmer leur engagement commun envers l'accord.

ET ATTENDU QUE le maintien de l'ACEUM — combiné à une opérationnalisation accrue de ses dispositions relatives à la résilience des chaînes d'approvisionnement et à la compétitivité économique — est une condition essentielle pour bâtir un « Corridor économique de la Côte douce » de renommée mondiale, et pour attirer un demi-million d'entreprises dans notre région au cours de la prochaine décennie ; tel que détaillé dans le Plan d'action pour la transformation économique de l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent.

IL EST DONC RÉSOLU QUE :

- L'Alliance des villes demande au gouvernement du Canada de préserver l'ACEUM tout en utilisant l'examen conjoint de 2026 pour réaffirmer et opérationnaliser davantage les dispositions ayant un impact sur la résilience des chaînes d'approvisionnement et la compétitivité économique, renforçant ainsi la solide relation commerciale Canada-États-Unis et notre économie régionale de 12 720 milliards de dollars canadiens.
- L'Alliance des villes affirme que la résilience des chaînes d'approvisionnement dans notre région dépend d'une mise en œuvre efficace et prévisible des dispositions de l'ACEUM liées à l'accès aux marchés pour les marchandises et à la sécurité des investissements, notamment celles énoncées au chapitre 2 (Traitement national et accès aux marchés pour les marchandises) et au chapitre 14 (Investissement), qui soutiennent ensemble l'intégration des chaînes de production, les investissements transfrontaliers et la stabilité économique à long terme.
- L'Alliance des villes soutient l'utilisation des mécanismes de coopération institutionnelle de l'ACEUM — incluant l'opérationnalisation du Comité sur la compétitivité de l'Amérique du Nord établi en vertu du chapitre 26 (Compétitivité) — en tant que forums

essentiels pour encourager les investissements, la production et le commerce, et pour faire progresser la transparence réglementaire.

- L'Alliance des villes presse le gouvernement du Canada de continuer à investir dans des capacités stratégiques de dédouanement dans les ports régionaux afin de faciliter un commerce maritime robuste dans l'ensemble du corridor maritime des Grands Lacs et du Saint-Laurent, conformément au chapitre 7 (Administration douanière et facilitation du commerce).
- L'Alliance des villes continuera de mobiliser ses membres et toutes les parties prenantes concernées pour offrir des perspectives concrètes et ancrées dans le milieu sur la mise en œuvre et l'évolution de l'ACEUM, garantissant que l'accord continue de générer des bénéfices tangibles pour les entreprises et les communautés de notre région.

ET IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE des copies de cette résolution soient transmises au ministre du commerce international Canada, Maninder Sidhu.